

N° 4480

Le Gouverneur Général p.i. de l'Indochine

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur Général et organisation financière & administrative de l'Indochine;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juin 1911;

Vu le décret du 2 août 1928;

Vu le décret du 11 juillet 1907 sur la procédure et les pénalités en matière forestière;

Vu l'arrêté du 3 mars 1919, modifié par les arrêtés des 15 décembre 1920, 21 octobre 1921, 19 juin 1924 et 30 décembre 1925, portant réglementation forestière au Tonkin;

Vu le projet de constitution en réserve forestière et le plan des boisements de feuillus situés dans la province de Phu-Tho, présentés par le service forestier du Tonkin;

Vu le procès-verbal de reconnaissance de la réserve projetée, approuvé par la Commission prévue à l'article 43 de l'arrêté du 3 mars 1919 précités, et dont faisaient partie, en outre des membres prévus par les dispositions dudit article, un représentant du Président de la Chambre d'Agriculture et un représentant du Chef des services agricoles du Tonkin;

Sur la proposition du Résident Supérieur au Tonkin;
La Commission permanente du Conseil de Gouvernement entendue,

A R R E T E :

Article premier.- Il est créé dans la province de Phu-Tho, une réserve forestière dont la situation, la contenance approximative et les limites sont fixées au tableau ci-après, de même que certaines clauses particulières non prévues à l'arrêté du 3 mars 1919 (article 44) :

Numéro du Domaine	Nom	Situation administrative			Contenance approximative
		Province	Huyêns	Communes	
490	Nang-Yên	Phu-Tho	Phù-Ninh Thênh-Ba	Chên-Mông Dai-Luc Thai-Binh Thai-Ninh Dào-Gia Ninh-Dân Quang-Nap Nang-Yên Khai-Xuân	Ha 2.134,90.

LIMITES:

0244 07

LIMITES :

Au Nord : Les rizières du village de Dai-Luc et la route de Thanh-Ba à Chên-Mông;

A l'Est : La route coloniale N°2 de Chên-Mông kil. 123+300 à Tiên-Pho kil. 116+800;

Au Sud : La ligne en bordure du boisement jalonnés par des parois et corniers, les terrains cultivés en arbres à laque et les rizières du kil. 116+800 jusqu'au village de Khai-Xuân;

A l'Ouest : Le sentier de Khai-Xuân à Thai-Ninh, passant par Trại Núi-Nha, Quang-Nap et Trại Dong-Bo et les terrains de 4ème catégorie du village de Thai-Ninh.

Le tout suivant plan joint.

DROITS D'USAGE, SERVITUDES ET OBSERVATIONS DIVERSES :

Il est reconnu aux habitants des villages circonvoisins de la Réserve de Nang-Yên, les droits d'usage suivants :

1°- Coupe gratuite des bois et bambous nécessaires à leurs besoins personnels pour construction et entretien de leurs cases et pagodes ainsi que leurs besoins de chauffage, sous réserve d'en faire la demande au Service Forestier et de se conformer aux instructions de ce dernier;

2°- Exploitation gratuite des Cu-nâu, racines comestibles, médicinales et masticoles;

3°- Récolte gratuite des feuilles des lataniers qui se trouvent actuellement en forêt sans pouvoir, en aucune manière, favoriser l'extension de cette essence;

4°- Autorisation de récolter gratuitement la résine de Trâm-Trang (Cenarium Copaliferum).

Article 2.- Le Résident Supérieur au Tonkin est chargé de l'exécution du présent arrêté./.

Hanoi, le 9 novembre 1928.

Visé au contrôle financier le 25 septembre 1928 N°12026. Signé : René ROBIN.

Pour ampliation:
L'Archiviste du Gouvernement Général
de l'Indochine,
Signé : Bègue.

N° du dossier	Province	Commune	Contenance	Observations
490	Nang-Yên	Phu-Tho	Phù-Vinh Thanh-Da Dai-Luc Thai-Hinh Dai-Sinh Mo-Sin Vinh-Khê	

Pour copie conforme:
P. l'Administrateur-Chef du 1er bureau,